

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance spéciale du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le 17 décembre 2002 à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel Tartre.

Étaient présents: monsieur le maire, Michel Tartre, madame la conseillère Gisèle Péladeau, messieurs les conseillers, Jacques Montesano, Jacques Sirois, Daniel Lauzon et Serge Roy, ainsi que la directrice générale, madame Manon Bernard, Me Jacques Robichaud, greffier et madame Micheline L. Morency, secrétaire-trésorière adjointe.

Absente pour cause : Madame la conseillère, Linda McGrail

L'avis de convocation a été signifié par la directrice générale jeudi le 12 décembre 2002, à tous les membres du conseil municipal, tel que requis par le Code municipal et même aux membres du Conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de l'assemblée.

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

2002-12-309 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu d'approuver l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2002-12-310 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2003 - ADJUDICATION

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu d'adopter les prévisions budgétaires 2003 comme suit :

REVENUS	
Taxes	6 708,460 \$
Paiement tenant lieu de taxes	32,489 \$
Autres recettes de sources locales	979,839 \$
Transferts	98,915 \$
Total	7 819,703 \$
DÉPENSES	
Administration générale	1 081,916 \$
Sécurité publique	1 500,343 \$
Transport	1 361,885 \$
Hygiène du milieu	1 488,158 \$
Urbanisme et mise en valeur	174,731 \$
Loisirs et culture	834,469 \$
Dette	1 140,201 \$
Immobilisation	238,000 \$
Total	7 819,703 \$

ADOPTÉE

2002-12-311 **PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2003-2004-2005**

Il est proposé par le conseiller, Jacques Montesano, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu d'adopter le programme triennal des immobilisations pour les années 2003-2004-2005, comprenant les projets répartis comme suit :

2003	2,447,850 \$
2004	1,425,000 \$
2005	235,000 \$
Total	4,107,850 \$

Qu'un document explicatif du budget et du programme triennal des immobilisations soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Municipalité et ce, aux lieu et place d'une distribution de porte à porte.

ADOPTÉE

2002-12-312 **TAUX DES TAXES FONCIÈRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2003 - ADOPTION**

Il est proposé par le conseiller, Serge Roy, appuyé par la conseillère, Gisèle Péladeau et résolu de décréter les taux de taxes foncières suivants pour l'exercice financier 2003 :

- Une taxe foncière générale au taux de 0,9322 \$ par 100 \$ de la valeur imposable inscrite au rôle d'évaluation en vigueur;
- Une taxe foncière spéciale pour défrayer la quote-part de la Municipalité à la Communauté métropolitaine de Montréal, au taux de 0,0345 \$ par 100 \$ de la valeur imposable inscrite au rôle d'évaluation en vigueur.

ADOPTÉE

2002-12-313 **RÈGLEMENT 413, RELATIF À LA COMPENSATION POUR LES SERVICES D'ENLÈVEMENT DES ORDURES, D'ASSAINISSEMENT ET D'ALIMENTATION EN EAU POUR L'EXERCICE FINANCIER 2003 - ADOPTION**

Attendu que le conseil municipal désire adopter un règlement pourvoyant au paiement des dépenses encourues pour les services d'enlèvement des ordures ménagères, d'assainissement et d'alimentation en eau par voie de compensation pour l'exercice financier 2003;

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance du 12 novembre 2002;

Après lecture par le maire du règlement numéro 413;

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Jacques Montesano et résolu d'adopter le règlement relatif à la compensation pour les services d'enlèvement des ordures ménagères, d'assainissement et d'alimentation en eau pour l'exercice financier 2003.

ADOPTÉE

2002-12-314 RÈGLEMENT 291-6, MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 291, IMPOSANT UNE SURTAXE SUR LES IMMEUBLES NON RÉSIDENTIELS - ADOPTION

Attendu que le conseil municipal désire adopter un règlement imposant une surtaxe sur les immeubles non résidentiels pour l'exercice financier 2003;

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance du 10 décembre 2002;

Après lecture par le maire du règlement numéro 291-6;

Il est proposé par le conseiller, Serge Roy, appuyé par la conseillère, Gisèle Péladeau et résolu d'adopter le règlement numéro 291-6, modifiant le règlement 291 et ses amendements, imposant une surtaxe sur les immeubles non résidentiels pour l'exercice financier 2003.

ADOPTÉE

19H55 ARRIVÉE DE MADAME LA CONSEILLÈRE, LINDA MCGRAIL.

2002-12-315 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par la conseillère, Gisèle Péladeau et résolu de lever la séance à 19h56 heures.

ADOPTÉE

Manon Bernard
Directrice générale

Michel Tartre
Maire

/vc

